

CANDIDAT CHÊNE – KICK ROCHEFORT

TEMPORISATION DES RUISSELLEMENTS CONCENTRÉS

LE PROJET

1. Description générale

(Donner une description générale du projet en maximum 5 lignes)

Temporisation et infiltration du ruissellement concentré au droit d'axes majeurs identifiés par la cartographie LIDAXES par la mise en place de différents dispositifs éprouvés : recharge maîtrisée dans le karst, noues, bassins d'infiltration, fossés paraboliques, zones d'immersions temporaires, aménagements végétalisés tels que fascines, haies...

2. Critères pour les candidats 'Chêne'

- Lutter contre au moins un facteur d'érosion ;
- Ambitieux à l'échelle du territoire
- Reproductible ;
- Implémentable en 12 à 18 mois ;
- Impact sur le long terme ;
- Impact mesurable ;
- Des opportunités de financement existent.

3. Le projet en quelques questions

a. Pourquoi ?

(Quelles sont les motivations derrière ce projet, notamment en lien avec la biodiversité)

Les objectifs et bénéfices du projet sont multiples :

- Lutter contre les inondations :
 - o Limitation des débit de pointe dans ces axes de ruissellement (aléa par ruissellement concentré, coulées de boues, débordements...).
 - o Temporisation des écoulements alimentant le réseau hydrographique (et donc lutte contre les inondations par débordement en aval).
 - o Favoriser les écoulements souterrains au travers des aquifères karstiques par rapport aux écoulements en surface.
- Favoriser l'infiltration et la recharge des nappes :
 - o Par le biais d'ouvrages de temporisation/d'infiltration et d'aménagements améliorant la recharge des nappes par la temporisation des volumes ruisselés.
 - o Tirer avantage de la présence d'aquifères karstiques (calcaires) bien caractérisés sur le territoire de Rochefort pour une utilisation en tant que bassins d'orage naturels de grande capacité, via une infiltration maîtrisée au niveau de ce type de sous-sol.
 - o Le volume rechargé constituera un soutien aux débits d'étiages en périodes de basses eaux, limitant les sécheresses et favorisant le maintien d'un débit minimal dans le réseau

hydrographique et l'ensemble des bénéfices associés pour la qualité de l'eau de surface, la faune et la flore associée à ce réseau.

- Lutte contre l'érosion :
 - o Limitation de l'export de matières en suspension dans le réseau hydrographique (critère qualitatif déclassant + impact négatif pour la faune).
 - o Favorisation du re-dépôt des sédiments à proximité de la zone érodée (limitation de la perte de terres arables).
- Création de zones humides temporaires ou non, localisées ou diffuses
 - o Bénéfice pour la biodiversité.

b. Où ?

(Lister les lieux, espaces, contextes dans lesquels sera déployé le projet)

Au droit d'une sélection d'axes de ruissellement concentrés de grande envergure (>50 ha, LIDAXES),

Aux localisations identifiées par l'étude Hydroscaan (> 100 aine de propositions de localisations)

Au droit des aquifères karstiques (calcaires) cartographiés et caractérisés sur le territoire de Rochefort ([projet KARAG – Laboratoire souterrain de la grotte Lorette](#)) et qui peuvent constituer des bassins d'orage souterrains de grande capacité pour autant que l'ensemble des aspects liés à cette recharge soit maîtrisée (qualité des eaux infiltrées, débits infiltrés, risques karstiques).

Sur terrains publics ou privés. Le site d'implémentation doit être adapté : taille, pente, occupation du sol actuelle, pédologie, géologie, activités et occupations adjacentes, accès pour la mise en œuvre et l'entretien.

c. Combien ?

(Proposer un ou plusieurs indicateur(s) de résultat et une valeur cible à atteindre)

Le nombre de dispositifs sera fonction du nombre de sites qui répondent aux objectifs fixés (section 'Pourquoi') et aux contraintes de mises en œuvre (section 'Où ?') ainsi qu'aux budgets disponibles.

MISE EN ŒUVRE

1. Coordination

(Lister les personnes ou organisations qui pourraient contribuer à la coordination du projet)

- Services communaux :
 - o Service Urbanisme
 - o PAEDC
 - o Service Patrimoine
 - o Service Technique
- Auteur de Projet

2. La mise en œuvre en quelques questions

a. Qui contribue ?

(Lister les personnes ou organisations qui pourraient contribuer au projet)

Organisation / personne	Contribution <i>(Temps, connaissances, subsides, dons, outils, installations, lieux, etc.)</i>	Commentaires
GISER	Connaissances, Outils	Cartographie LIDAXES
CR Lesse	Connaissances, Temps	Opportunités de projets trans-communaux ?
Autres Contrats Rivières	Partage d'expériences	CR Escaut – Lys ?
INASEP	Connaissances	
SPGE	Connaissances	
STP	Connaissances, Expérience	Cellule Cours d'eau
Hydroscan	Connaissances, Outils	Rapport 11/2022
Natagora	Connaissances	Focus biodiversité
STC	Connaissances, Outils	Chantiers de mise en œuvre ?
Service Patrimoine	Connaissances	Identification des parcelles, gestion parcelles communales
Service Urbanisme	Temps, Connaissances	Coordination et permis
Service PAEDC	Temps, Connaissances	Coordination
Service Marchés Publics	Temps, Connaissances	Désignation des prestataires
Donation Royale	Lieux	
Exploitants agricoles	Lieux	
Lhoist	Lieux, Connaissances, Financements ?	Possibilités de financements pour les parcelles propres ?
Région Wallonne	Subsides	Dispositifs anti inondations, Yes We Plant,
Traqua	Connaissances, Outils, ... ?	Compétences en hydrogéologie
Direction des eaux souterraines	Connaissances	Opportunité de recharge de nappe
Partenaires scientifiques - UNamur - UMons	Etudes préalables, connaissances	Connaissance des aquifères karstiques de la région (projet KARAG)

b. Quel(s) budget(s) ?

(Fournir un première estimation des budgets nécessaires à la réalisation du projet, si possible par poste de dépense)

Les budgets pour chacun des projets varieront substantiellement en fonction du type de dispositif et de l'ambition. Les postes de dépenses seront variés : études préliminaires, gestion de projet, mise en œuvre (aménagement, rachats de parcelles, ...), entretiens, ... etc.

Les budgets mis à disposition par la Région Wallonne pour la commune de Rochefort dans le cadre de la lutte contre les inondations (PGRI) s'élèvent à 214 000 EUR et 513 000 EUR (plans de 2021 et 2022).

Ces budgets pourront être complétés par d'autres budgets publics (Yes We Plant, ...) et des budgets privés (dons, initiatives privées, ...).

c. Quelle(s) autre(s) ressource(s) ?

(Lister les ressources nécessaires à la réalisation du projet)

- Parcelles sur lesquelles installer les dispositifs
- Expertises, connaissances et partages d'expérience pour remplir les objectifs multiples
- Temps de travail pour la gestion de projet, la réalisation d'études et la mise en place des dispositifs
- Machines et équipements pour la mise en place des dispositifs

d. Quelles sont les principales étapes ?

(Lister les principales étapes de la mise en œuvre du projet)

- Identification des projets prioritaires
Première analyse pour identifier les quelques projets prioritaires. Le niveau de priorité sera établi par décisions politiques sur base d'avis d'experts. Les éléments à prendre en compte seront la contribution aux objectifs généraux et la cohérence globale de l'ensemble des projets.
- Mise en œuvre des projets
Chaque projet sera mis en œuvre individuellement en suivant les étapes nécessaires à leur réalisation (étude, enquêtes publiques, accords des propriétaires, permis d'urbanisme, demandes de financements, réalisation, entretien, ...). Les projets seront suivis par un Auteur de Projet.

e. Quels sont les points d'attention ?

(Mettre en évidence les principaux risques identifiés à ce stade pour l'atteinte des objectifs)

- Critère 'Implémentable en 12 à 18 mois' : ce critère n'est pas garanti pour l'ensemble des dispositifs envisagés. Il se peut que les projets les plus innovants / ambitieux soient lancés mais pas achevés au moment de la fin de l'accompagnement des 3 ans de Kick à Rochefort.
- Délais à tenir pour rentrer des projets dans le cadre des financements de la Région Wallonne
- Complexité de la gestion de projet multipartite : de nombreux intervenants à impliquer pour des aménagements pertinents.
- Objectifs multiples à satisfaire (inondations, sécheresse, biodiversité, ...)
- Multiplicité des étapes pour concrétiser les projets (études, permis, demande de financements, aménagements, ...)
- Aspects législatifs sur la recharge des nappes aquifères (qualité des eaux, impact quantitatif)